



## Utilisation d'une parcelle

-----  
Par siamoit

Sur une parcelle avec deux propriétés l'un des propriétaire a déposé un permis de construire sur la totalité de la parcelle; Est-il dans son droit?

-----  
Par Rambotte

Bonjour.  
Il n'y a vraiment qu'une seule parcelle cadastrale ?

Dans ce cas, cette parcelle cadastrale est-elle en indivision entre deux propriétaires ? Dans ce cas, chacun est propriétaire du tout, sans localisation.

Ou bien est-elle en copropriété dite "horizontale" avec deux lots de copropriété ?

Si ni l'un ni l'autre, il ne devrait y avoir qu'une seule propriété, avec un seul propriétaire... L'autre ayant construit sur un bien qui ne lui appartient pas.

A moins toutefois qu'il y ait eu définition d'un lot de volume destiné à une construction (démembrement du sol et du dessus).

Le mieux serait de faire une demande de renseignements sur la parcelle cadastrale pour connaître les actes ayant porté dessus.

-----  
Par isernon

bonjour,

nul besoin d'être propriétaire pour demander un permis de construire.

Les formulaires d'autorisation d'urbanisme contiennent une attestation dans laquelle le demandeur déclare être habilité à faire cette demande. L'administration ne demande aucun justificatif et ne contrôle pas l'exactitude de cette déclaration.

source :  
[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F35349]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F35349  
[/url]

salutations

-----  
Par Burs

Bonjour,  
Il s'agit peut être d'un bien non délimité, dans ce cas il faut définir la partie de chacun en s'appuyant sur les actes